

Document complémentaire au Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux relatifs à la réhabilitation de la structure petite-enfance des Marmots

Suite à une demande de renseignements supplémentaires par l'un des candidats, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les réponses aux questions posées :

La consultation se déroule-t-elle en 2 phases ? S'agissant du déroulement de la consultation :

La présente consultation se déroule en deux phases. La première, la phase de candidature, vise à sélectionner les candidats qui pourront présenter une offre.

La seconde, la phase d'attribution, se déroulera suite à la remise des offres par les candidats admis et aura pour but de désigner l'attributaire du marché sur la base des critères énoncés dans l'AAPC.

Si la consultation est en 2 phases, quels sont les critères et les pourcentages de notation de la 1ère phase ? S'agissant des critères de sélection de la phase de Candidature :

Les critères de sélection sont détaillés comme suit :

Examen des compétences (40%), références (40%) et moyens (20%) des candidats

Doit-on remettre une offre et une note méthodologique pour le 09/06/16 ? S'agissant de la remise d'une offre :

La date du 9 Juin 2016 ne vise que le dépôt du dossier de candidature comprenant les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat. La remise d'une offre et d'une note méthodologique sera l'objet de la seconde phase.

Pouvez-vous nous confirmer si les pièces à transmettre dans le dossier de candidature sont toutes indiquées dans l'annonce ou si vous avez un Dce (acte d'engagement ccap programme etc..) à nous transmettre ? S'agissant des pièces transmises par la Collectivité dans le cadre des dossiers de candidature :

Pour la phase de candidature, seul l'Avis d'Appel Public à la Concurrence est fourni. Le dossier de consultation complet (DCE) sera remis aux candidats retenus à l'issue de la sélection des candidatures.

Pouvez-vous nous préciser si dans le dossier de candidature nous devons vous transmettre une proposition d'honoraire ? S'agissant de la présentation d'une offre :

La présentation des offres par les candidats retenus interviendra suite à la seconde phase de la procédure. Aucune proposition d'honoraire n'est attendue pendant la phase de candidature.

Avez vous des pièces contractuelles telles que l'acte d'engagement ou autre à nous transmettre ? S'agissant des pièces à produire pendant la phase de candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante :

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm

- Un dossier de présentation de l'équipe (moyens et compétences) par contractant;

- Une liste de 5 à 8 (maximum*) références d'opérations de complexité équivalente en matière d'accessibilité, réhabilitation, structures petite enfance (montant euros ht, mission, rôle dans l'équipe), à l'exclusion des ouvrages non encore exécutés (PV de réception). Ces références peuvent être des références des membres du groupement, communes ou non. Ces références doivent dater de moins de 15 ans (livraison);

- Une présentation de 3 références maximum* de moins de 5 ans d'opérations DU MANDATAIRE du groupement, au format A3 Paysage, de complexité équivalente (structure petite enfance, et/ou réhabilitation d'ERP, et/ou construction en montagne pour une enveloppe équivalente), indiquant :

- o Objet de l'opération,
- o Problématiques abordées,
- o Choix ENR envisagés,
- o Montant de l'opération (euros HT),
- o Contact du maître d'ouvrage.

Ces références doivent impérativement constituer des ouvrages intégralement réalisés. La maîtrise d'ouvrage se réserve le droit de contacter les maîtres d'ouvrages de manière à disposer d'un retour d'expérience de ces opérations.

- Un tableau présentant les chiffres d'affaire de ces cinq dernières années du mandataire et des principaux membres du groupement,

- Une présentation de 1 à 3 CV (maximum*), présentant compétence et références réalisées comme chef de projet. Ces CV ne sont pas exclusivement ceux des membres de l'entreprise mandataire.

Pourriez-vous confirmer qu'il est bien demandé 3 CV maximum pour la candidature concernant la réhabilitation de la structure petite enfance les Marmots? S'agissant de la limitation du nombre de CV ?

Conformément à l'Appel à Candidature, il est demandé 1 à 3 CV maximum comme **Chef de Projet**.